Image not found or type unknown

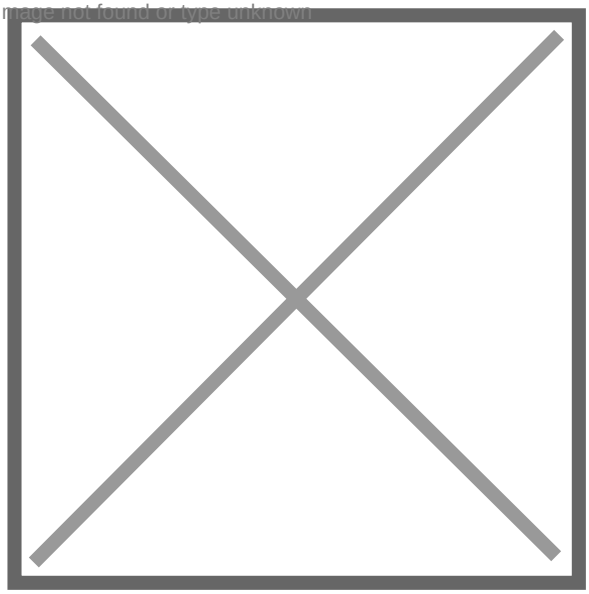

Mariage au maroc, consulat général de france à agadir

Par **belhoul**, le **16/03/2008** à **10:28**

Bonjour,
Je suis nouveau sur le site, je me permets de vous écrire suite à ma situation :

Je suis français d'origine marocaine travaillant en france, je me suis marié à Agadir avec une marocaine de Agadir qui n'est pas française.

Malheureusement je n'ai pas respecté la procédure, je ne suis pas passé par le consulat général de France à Agadir.
Je suis passé directement par les aouls

Ma première question : Quelles sont les moyens pour que mon mariage soit reconnu par la France.

Ma deuxième question : Ma femme attend un enfant de moi (à Agadir), j'aimerai que mon enfant à la naissance soit français. Est-ce que cela est possible, comment dois-je procéder ?

Ma troisième question : Concernant les soins pour ma femme, mon enfant comment puis je me faire rembourser sachant quelle n'est pas sur ma carte vitale (Mariage pas encore reconnue).

Dans l'attente de votre réponse, je vous remercie par avance.
Très cordialement,
Rachid

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés